

# ARCHIVES 1919

(source : [www.latecoere.com](http://www.latecoere.com))

## PREMIERS RESULTATS

### Les premiers pilotes de la Ligne, issus de la grande guerre.

Dans ce milieu particulier d'hommes de la finance et des affaires, qu'une fortune singulière avait élevés au rang de puissants du jour, l'aviation ne jouissait d'aucun crédit valable et l'on considérait les aviateurs comme des " têtes brûlées " .

Présenté, même sous l'angle le plus pratique, notre projet ne pouvait recevoir de ces nouveaux seigneurs qu'un accueil plein de réticences...

L'Etat seul était donc le recours vers lequel pouvaient tendre nos espérances.

Début janvier 1919, le principe d'une convention fut admis et ses termes arrêtés. Cette convention ne devait être définitivement signée que le 11 juillet 1919. Elle fixait les conditions d'exploitation du premier tronçon. Il nous était accordé 100 jours pour la mise en service de la ligne reliant la France au Maroc, deux fois par semaine.

" Vent debout " Beppo de Massimi

### Base de Toulouse

Nous nous hâtions d'organiser techniquement notre base de Toulouse. Le terrain devant répondre à de nouvelles exigences, fut étendu jusqu'aux deux routes qui limitaient les bâtiments et, tous les arbres qui nous séparaient, furent abattus.

### Les pilotes

Le premier pilote engagé fut un de mes camarades d'escadrille, le lieutenant Pierre Beauté. Le 12 mai 1919, ce fut au tour du lieutenant Morraglia, du sergent Rodier, des adjudants Genthon et Cabanes, de prendre rang parmi nous. Le 23 mai, le lieutenant Daurat, mon ami et coéquipier de guerre, vint m'offrir ses services.

Le lieutenant Dombrey, qui avait commandé la N3, fut engagé le 3 juin et, ensuite, les lieutenants Delrieu, Bonnetête, Vanier et d'autres complétèrent le premier groupe.

La ruche commençait à bourdonner. Des vols d'essais, d'entraînement étaient interrompus seulement par les heures de repos.



Vanier



Beppo de Massimi



Maison Gabriel Latécoère



Didier Daurat



Dombrey



Rodier

6 janvier 1919

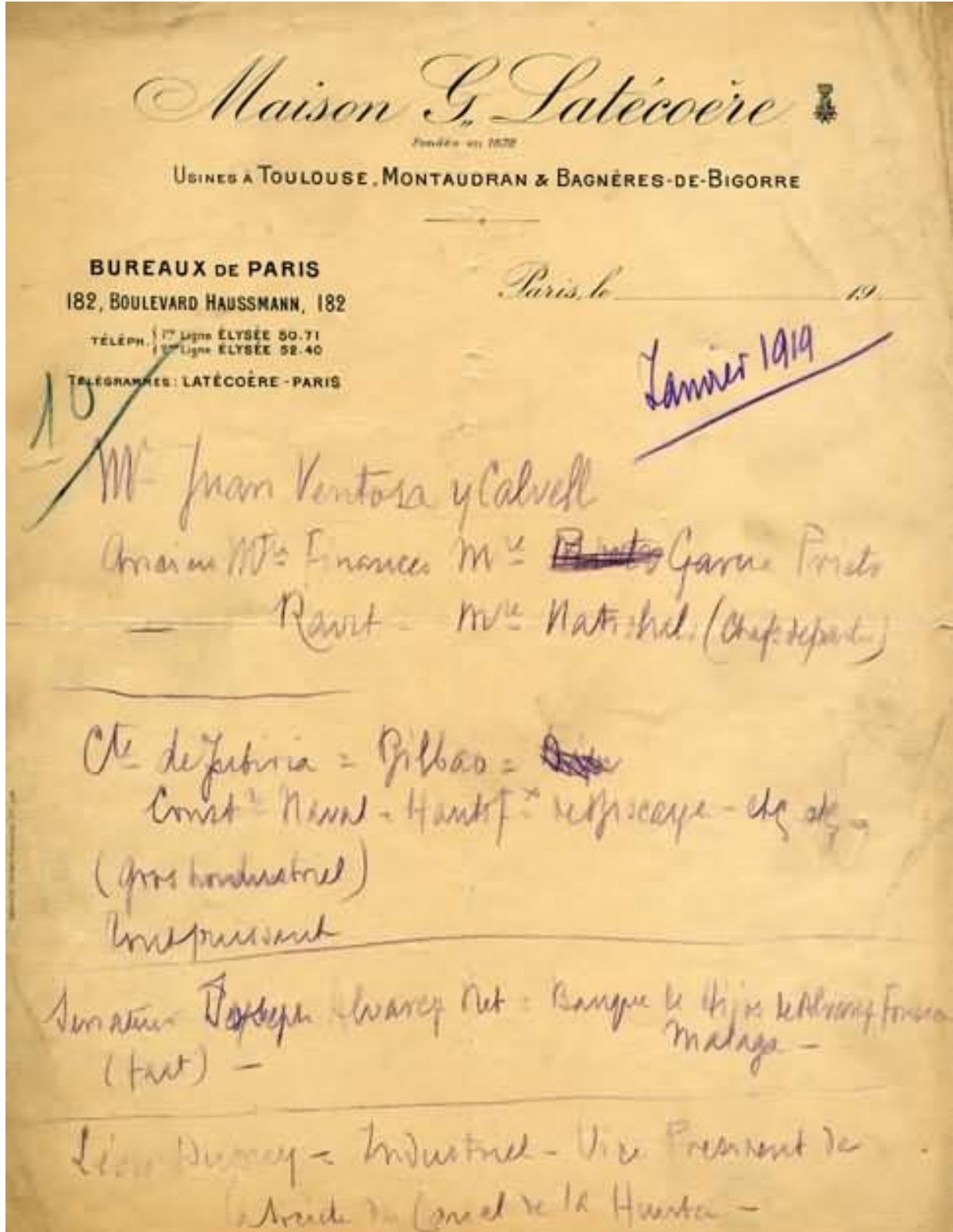


Beauté, Moine, Neuvy, Dewoitine, Koeffel

6 janvier 1919.

Le temps qu'il fallait aux autorités espagnoles de l'opportunité de notre demande, nous les mettions à profit pour compléter notre organisation. Les décisions d'Etat sont toujours très longues et laborieuses, aussi ne songions-nous guère à nous offusquer d'un retard que la nonchalance des pays de soleil excusait.

La tâche du choix des terrains d'escale m'incombant, je partis pour l'Espagne le 6 janvier 1919.



Mar 1919

AD

Copie Note remise à M. Carreras - Mar 1919. (COPIE)

PARTICIPATION de la MAISON G. LATÉCOÈRE à la COMPAGNIE ESPAGNOLE DE LOCOMOTION AÉRIENNE.

Définition du concours que peut apporter la Maison G. Latécoère:

- 1° - Organisation technique et commerciale du programme de la Compagnie. - Choix des parcours. - Etude des terrains. Concessions à demander. - Redevances. - Service postal.
- 2° - Exploitation proprement dite des lignes dont le budget a été préparé par la C.E.L.A. et la recette garantie par elle: La Maison G. L. fournissant et entretenant les appareils, choisissant les pilotes, et tout le personnel technique nécessaire. - Terrains?

Conditions auxquelles la Maison G. Latécoère accorderait son concours:

- 1° - Le capital social de la C.E.L.A. serait augmenté de 1 million de francs en représentation de son concours au sein de la Société. (Actions d'apport).
- 2° - 4 postes d'Administrateurs, dont MM. Parollada et Carreras Espagnols et 2 Français réservés à Monsieur G.L. personnellement.
- 3° - Les statuts autoriseraient la C.E.L.A. à traiter avec Maison G.L.
- 4° - La C.E.L.A. s'engagerait à donner la concession des lignes:

- Barcelone - Madrid.
- Madrid - Séville - Malaga - Algeciras.
- " - Cadix - Porto - Lisbonne.
- France - Barcelone.
- Madrid - Bilbao - Hendaye.
- Barcelone - Les Baléares.
- Barcelone - Alicante.
- Madrid - Alicante.

à la Maison G.L. qui créera une succursale en Espagne.

- 5° - Cette concession serait donnée sous la forme d'une garantie minimum de recettes à déterminer sur chaque parcours. Le surplus des recettes, après attribution d'un bénéfice de 10 % à la Maison G.L., pourrait être attribué par moitié à la C.E.L.A. et à la Maison G.L.
- 6° - Liberté de transit pour la ligne France - Espagne - Maroc, étant entendu que les recettes faites à l'intérieur de l'Espagne, c'est à dire, sur le parcours Barcelone - Algeciras, entreraient dans le repartition prévue à l'alinéa 5.

Paris, le 24 Mars 1919

NOTES CONCERNANT LE VOYAGE TOULOUSE - CASABLANCA

-----

- Le voyage Toulouse - Casablanca n'est pas un raid au sens sportif du mot, mais le premier voyage exécuté suivant le programme de la Compagnie Aérienne Toulouse-Maroc, fondée par la Maison Latécoère qui a demandé, à cet effet, une concession postale au Gouvernement français.  
But de la Compagnie - Déterminer une ligne d'importance politique et économique, n'ayant pas la prétention de concurrencer le chemin de fer mais de le compléter dans des régions mal desservies par le chemin de fer ou pas desservies du tout.
- Liaison nécessaire de la France et de son empire de l'Afrique du Nord.
- Première ligne : Toulouse - Casablanca ; deuxième ligne : Casablanca Fez - Oran (Liaison du Maroc et de l'Algérie pouvant être considérée comme inexistante actuellement.)
- Itinéraire - Départ de Toulouse le samedi 8 Mars à 12 h. Pilote Lieutenant Lesaltre, passager Pierre G. Latécoère constructeur de l'appareil.  
Itinéraire de la première étape : Carcassonne - Narbonne - Perpignan - Gerone - Barcelone.  
Première escale à Barcelone (distance de Toulouse 400 kilom.) durée de l'étape 2 h.  
Deuxième étape : Barcelone - Alicante.  
Itinéraire : Barcelone - Tarragone - Castellon, Valence - Alicante. Arrivée à Alicante à 19 heures. Temps de vol de la deuxième étape : 3 h.  
Troisième étape : départ 9 Mars à 6 h 30 du matin.  
Itinéraire : Carthagène - Almería - Malaga . Arrivée à Malaga à 9 h 30 (distance de Toulouse 1350 Kilom.) Départ de Malaga à 13 h, arrivée à Rabat (1800 Kilom. de Toulouse) à 15 h 30. Départ de Rabat 16 h 15 Arrivée à



Casablanca (1900 Kilom. de Toulouse) à 16 h 45. Temps de vol total distance 1900 Km.

- Intérêts économiques. Liaison plus rapide avec l'Espagne, surtout en raison de la mauvaise distribution des lignes de chemin de fer le long de la côte espagnole. Exemple : Toulouse - Barcelone - Alicante en avion 8 h. en chemin de fer 40 h.
  - Choix de la ligne dans l'état actuel de l'aviation. Il est indispensable de choisir une ligne dont le climat permette une exploitation régulière. A ce sujet, la ligne empruntant le littoral méditerranéen est celle qui, évitant les chaînes de montagnes de la péninsule espagnole offre le minimum de danger et en même temps le climat le plus régulier. Nécessité d'une ligne Compagnie privée. Il est évident que le Gouvernement espagnol ne peut accorder à une ligne d'Etat le passage sur son propre territoire.
- La ligne est en état de fonctionner immédiatement. Dans la première période l'exploitation peut être faite avec des Salmons transformés avec aménagements pour le transport de plusieurs passagers et des dépêches. Dans la suite, les appareils actuellement à l'étude permettront de transporter une douzaine de passagers ainsi que le courrier postal.
- Régime des vents - Nous considérons comme impossible l'emploi des appareils multimoteurs actuels - 40 km à l'heure avec Salmon qui fait moyenne de 180 à 190 km.
  - Choix de Toulouse, endroit le plus près du littoral méditerranéen et desservi par une grande ligne de chemin de fer.

-----

111 / Entretien avec MM Flandin et  
Trade - 7-4-19

La botte nationale réservée aux nationaux  
Résultat: 1 escale en Espagne  
Interdiction de cette escale de prendre des passagers  
ou marchandises à destination du pays où  
on ira.

«aucun contrat avec des civils.»

Décomposition de la subvention Algeria-Casablanca

Lt C <sup>t</sup> Leclercq	200 000
G <sup>t</sup> Lyauetey	200 000
Walter	250 000
Deltête	250 000
	<hr/>
	900 000 F

- m. Nabivet d'Office Maroc

16 Droits d'entrée en Espagne

Émence 30 pesetas par 100<sup>kg</sup>

huile 27 ~ ~ ~

Par avion 500 pesetas

21/5/19

Droits d'entrée d'autos  
en Espagne

0<sup>f</sup>80 à 1 peseta

le kg suivant poids

21/5/19

CHACUN JOURNAL DEPARTEMENT

ANNONCES	RECLAMES	3e PAGE	2e PAGE	ECHOS
3 dernières colonnes	Minimum	Minimum	Minimum	Minimum
minimum 7 lignes	2 lignes	12 lignes	15 lignes	15 lignes
maximum 200 lignes	7 points	18 points	18 points	
7 points				
Four petites affaires	Four 0 à C/O	3 prem.col. de dern. P.		
	ou par contr	maximum		
	jusqu'à	300 lignes		
	5.000 frs			
JOURNAL 20 frs	18 frs	25 frs	30 frs	50 frs
MATIN 20 frs	18 frs	25 frs	30 frs	50 frs
Pt. PARISIEN 20 frs	18 frs	25 frs	30 frs	50 frs
Pt. JOURNAL 20 frs	13 frs	25 frs	30 frs	50 frs
ECHO DE PARIS 10 frs	10 frs	15 frs	25 frs	30 frs

LES CINQ JOURNAUX REUNIS

ANNONCES	RECLAMES	3e PAGE	2e Page	ECHOS
Ordres sans suite	77 frs	96.50	122 frs	204.50
ordres à C/ordres	72.50			
Contrat de 200ligns par journal.		94.50	127 frs	202 frs
Contrat de 300ligns par journal	68.50			

N.B. Tous les contrats doivent comporter :

- 1° - UNE CLAUSE DE RAPPEL AU CAS OU LE TOTAUX DE LIGNES COMMENCÉES NE SERAIT PAS ATTEINT DANS LE DELAI IMPRIME ET SANS AVOIR LE MOYEN DE LE FAIRE A CELUI CORRESPONDANT AU TOTAUX DE LIGNES IMPRIME.
- 2° - UNE CLAUSE STIPULANT QU'AU CAS OU IL SERAIT CREE UN IMPOT SUR LA PUBLICITE UN IMPOT SERAIT A LA CHARGE DU CLIENT.
- 3° - POUR LES ORDRES COMPORTANT DES INSERTIONS EN 3e PAGE, UNE CLAUSE DE RESILIATION OU DE MODIFICATION AU CAS OU LES JOURNAUX PREVIENDRAIENT LEUR ANCIEN MODE DE PARUTION SUR 6 OU 8 PAGES.

Paris Vendredi 20.5.19

mon cher Beppe,

J'ai bien reçu tes trois télégrammes et la lettre datée de Barcelone.

Terrain Casanova: L'aménagement de ce terrain paraît devoir être extrêmement coûteux: couvrir sur 300m de longueur un canal de 3m de largeur implique une dépense considérable. L'aménagement de la route grâce également la location de façon très lourde. Quoi qu'il en soit, je me traiterai qu'à forfait c.à.d. soit avec Casanova, soit avec un entrepreneur le substituant à moi vis à vis de Casanova pour tous les frais d'aménagement.

Autorisation d'atterrissage en Espagne, valable pour cinq ans.

Au ministère des Aff. Étrangères, il m'a été dit que ma demande avait été transmise à l'ambassade et qu'il y a 15 jours environ et

que l'ambassadeur avait reçu des instructions  
pour appuyer très fermement notre demande  
à l'alternance, tant pour la grande ligne que  
pour la ligne Algeras - Casablanca.

Le point le plus important à signaler à M. Tmes  
est le suivant: l'Espagne faisant partie de la  
Ligue des Nations - elle a même été comprise dans  
les nations faisant partie du Conseil Exécutif de  
cette Ligue - est amenée à ratifier dans un très  
bref délai les conditions du Code de l'Air édictées  
par les nations de l'Entente et les États Unis à l'époque.  
- En retardant donc les autorisations demandées par  
nous, l'Espagne ne fait que différer l'installation  
de notre ligne, puisqu'elle a la liberté de <sup>et le droit d'usage</sup> ~~transport~~  
acquiescer avec avions étrangers sur tous les territoires  
des nations contractantes.

Un gouvernement ami de la France n'a donc  
aucun intérêt à nous être désagréable pour  
gagner quelques mois peut-être.

Je peux écrire à Makaga, que sous réserve de  
la ratification de nos conventions avec la France et  
l'Espagne - ratification probablement très prochaine  
nous acceptons les conditions de location du terrain  
proposé (location p<sup>r</sup> 5 ans avec option <sup>d'achat et de location</sup> à au  
renouvellement de 5 ans.)  
Affectionné à toi  
M. Tmes



Acte d'engagement

N<sup>o</sup> 18

Art. 92 de l'Instruction relative aux marchés.

*L.A.L. / Un dossier Technique / Paul L.*

ACTE D'ENGAGEMENT

Le soussignée *Veuve Gabriel Latécoère, née Marguerite (Née, pr. sans, qualité, légende) Sobelle Legot, demeurant à Rognes M. M<sup>m</sup> Ville Gales* déclare se rendre caution personnelle et solidaire de l'exécution ~~concession~~ *du contrat de concession de la ligne aéroenne Toulouse-Rabat* dont M. *Pierre G. Latécoère* est titulaire suivant marché du *11 juillet 1919* N<sup>o</sup> \_\_\_\_\_

En conséquence, je m'oblige comme le dit fournisseur à l'exécution de toutes et chacune des clauses de son marché jusqu'à concurrence de la somme de *cent mille francs*

montant du cautionnement afférent au marché susvisé.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Vu pour la légalisation de la signature de M. \_\_\_\_\_  
Le Maire de la Ville de \_\_\_\_\_

ACCEPTÉ pour caution solidaire par nous, Directeur du Service *Technique de l'aéronautique*

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

" Début janvier 1919, le principe d'une convention fut admis,  
et définitivement signé le 11 juillet 1919 ". Beppo de Massimi

Copie  
13.7.19

Massimi Falau Holy  
madu

Se ~~recommandera~~ pas voir au nom de Jonguieros  
qui lui telegraphie Emilio Ricci ancien  
Sous Secrétaire d'Etat Finances <sup>[qui te recommandera a.]</sup> ~~est~~ beau frere  
d' Ossorio ministre Tomeno <sup>stop</sup> adresse  
Rue Calle  
Ferraz deux  
Lafécoère

Lettre Chefs d'aéroplane

Note p. LAL exploitation - Toulouse - (551/1)

Les adjoints aux chefs d'aéroplane ne bénéficient pas des minimums d'étapes, sauf dans le cas où, en l'absence du chef d'aéroplane, ils ne peuvent pas s'absenter pour faire les étapes qu'ils auraient dû normalement assurer.

À ce sujet, s'il y a des difficultés d'application, elles nous seront signalées, à Paris.

J'appelle à nouveau l'attention des chefs d'aéroplane sur la nécessité d'assurer 4 étapes par mois: les compte-rendus mensuels signaleront les étapes effectivement parcourues, les essais d'appareils n'ayant nullement la signification d'étapes parcourues, malgré l'importance de ces essais.

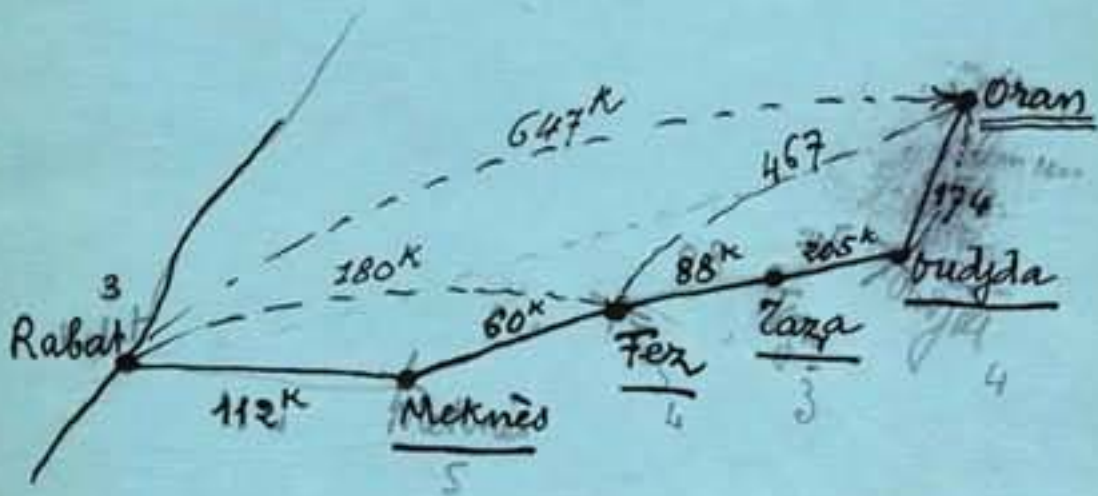
Paris 18-7-21

Remis le 18 à la Correspondance



S.S.M.A

## Ligne Rabat-Oran



293  
174  
467  
180  
647



n° de avions et pilotes immobilisés

	L	M	M.	J.	V.	S	D
Toulouse	6	6	6	6	1	1	1
Barcelona	7	1+7	1+7	10	6+2	6+2	7+2
Alicante	3	2	2	3	2+2	2+2	3+2
Malaga	4	0	0	5	0	0	4
Rabat	5	5	5	5	5	5	5
	9			8	8		9

jours à Toulouse <sup>(n°12)</sup> Barcelona <sup>n°13</sup> et Malaga <sup>n°14</sup>

Pilote 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 jours Toulouse v. S. d. (mit)</li> <li>2 " Barcel. m. m. (P.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3. j. Toulouse pour</li> <li>2 j. Rabat v. Sully</li> </ul>
" 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 jours Barcelona v. S. d.</li> <li>2 " Alicante m. m. (mit)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 j. Barcelona m.</li> <li>2 j. Alicante m.</li> </ul>
" 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 - - - P. J. d. (mit)</li> <li>1 nuit Malaga (mit)</li> </ul>	
" 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 jours Rabat m. m.</li> <li>1 nuit Rabat</li> <li>1 nuit Alger</li> <li>2 jours Malaga d. l.</li> <li>1 nuit Malaga</li> </ul>	<p>Supras</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 et 6 Toulouse</li> <li>2 et 7 Barcelona</li> <li>5 Alicante</li> <li>4 et 5 Rabat Malaga</li> <li>5 Rabat</li> </ul>
" 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 jours Rabat m. m.</li> <li>2 nuits Rabat 1 nuit Alger</li> <li>1 jour Malaga</li> <li>1 nuit "</li> </ul>	

Ligne Malaga-Rabat

—  
Ligne Malaga-Rabat  
—  
5 jours par semaine  
—  
Nombre d'avions: 16 ?  
" pilotes: 8 ?  
" mécaniciens: 14 ?

copie

9.9.19

L.L.N.A.

Pilotes Lignes Latécoère  
hotel Victoria

alicante

Espagne

Telegraphiez Toulouse Paris stock effectif  
essence huit ~~stop~~ envoyons mecaniciens  
supplementaires

Latécoère

Copie  
L.S.M.A  
9.9.19

anglogarage

Malaya

Espagne

Priez Koffel telegraphiez Paris Toulouse  
stock effectif en essence et huile

Latécoère

Note Beauté

№ 2 A

Note p<sup>r</sup> M. Beaute

Il constate qu'à la date du 10 courant, contrairement aux indications données aux pilotes, je n'ai reçu ici aucun rapport sur les voyages effectués depuis le 30 août dernier.

Il rappelle que ces rapports, ainsi que la situation de caisse dans chaque escabe doivent être envoyés deux fois par semaine, par avion.

Flyh  
10-4-14

Note Aéroplane

## Note pour toutes les aéroplanes

En raison des négligences très nombreuses <sup>(qui m'ont été)</sup> constatées  
Le personnel est prévenu qu'à dater du

14 courant des amendes - précédant des sanctions  
plus sévères - seront appliquées en cas de retards  
subis au départ des avions, quand ce retard n'est  
pas verneusement justifiable.

Je rappelle qu'un pilote qui ne part pas sur l'ordre  
du chef d'aéroplane <sup>en outre des amendes prévues</sup> encourt l'exclusion  
immédiate. <sup>Je demande aux</sup> Les chefs d'aéroplane <sup>de</sup> qui ne montrent

~~pas~~ l'énergie nécessaire pour assurer le service  
qui leur est confié ~~avant relâché de leurs~~

~~fonctions~~ : il est inadmissible que le retard

~~Il comporte en pratique d'admission~~  
sur les heures prévues devienne pour ainsi dire  
la règle.



Je rappelle encore une fois que notamment à Barcelone et Malaga le départ de l'avion ~~correspond~~ qui doit prendre la correspondance de l'avion venant de Toulouse ou Alicante (ou vice-versa) doit avoir lieu au plus tard 30 minutes après l'arrivée de l'avion précédent.

~~Tout~~ Le départ du matin (sauf pour Toulouse et Rabat) doit avoir lieu à 7 heures ~~précises~~ exactement.

En cas de retard<sup>es</sup>, il sera adressé immédiatement à Toulouse, Paris et Barcelone une ~~et~~ note justifiant ce retard; en cas de non-justification ou de justification insuffisante, les amendes prévues seront strictement appliquées.

Aerostateoère

Baratone

Suis très mécontent retardé départ hier  
sur Alicante envoyez immédiatement  
explications

Latécoère

---

182 B<sup>d</sup> Hannemann

Copie  
21-9-19  
L. L. NA

Massimi

Palace Hotel.

Madrid

Peux louer bureau Alcala stop Tarifa  
et Cadix impossibles verrai General soit  
demain soit lundi 29 stop arriverai en avion  
Barcelone jeudi 25 desire t'y voir avec  
Morella pour organisation administrative  
et surtout constitution Société espagnole

Laticœre

Terrebativem  
192 H. Hausmann

Barroso

Notario

Malaga Espagne

Confirme accord Massimi contrat  
location Rompedizo documents visés  
par consul Espagne suivent

Latécoère

R

Laguna Notario

Alicante Espagne

Confirme complet accord contrat location  
terrain Tiro Nacional documents  
visés par Consul Espagne suivent

Latécoère

Concours demandé à l'Etat

Concours demandé à l'Etat —  
Ligne Rouen-Rabat —

Matériel { 30 avions C 23 avec recharges et  
100 moteurs S.A.L.C.B.  
10 hangars (ou possible à couverture en  
+ Membrane toile ondulée)  
100 moteurs Hispano 220 HP  
15 tracteurs et avec remorques

Financier { Garantie d'intérêt de 5% sur 4 millions de  
capital social soit 200 000 par an  
Garantie de recette de 13000 francs par  
voyage simple avec minimum de 70 000 garantis  
par mois  
mille kgs offerts à l'Etat par voyage simple

Avec 2 voyages aller et retour par semaines  
sur chacune des deux lignes  
soit 16 voyages simples par mois, garantis  
de recette serait 3 millions par an

Au dessus de 7% d'intérêt aux actionnaires  
bénéfices seraient répartis:

30% p<sup>r</sup> l'Etat

35% p<sup>r</sup> la Société

8% p<sup>r</sup> le personnel navigant

10% - - - non -

Lineas Aereas Latécoère : Francia - España - Marruecos  
Transporte de pasajeros, correspondencia y mercancías  
Concesionarios del Servicio ~~Est~~ Español de Correos  
~~Servicio Aereos Francia~~  
Escalas y Agencias  
~~establecidos~~ en Barcelona, Valencia, Alicante, Málaga, Tangier, Rabat  
~~establecidos en la zona~~